

Raymond Huard

Christophe Voilliot, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Collection Carnot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 298 p. ISBN : 2-7535-0122-X. 20 euros.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Raymond Huard, « Christophe Voilliot, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Collection Carnot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 298 p. ISBN : 2-7535-0122-X. 20 euros. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 32 | 2006, mis en ligne le 12 juillet 2006.
URL : <http://rh19.revues.org/index1110.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848
<http://rh19.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1110.html>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.
Tous droits réservés

de la « question sociale ». En ce sens, elles ont donc participé à l'histoire de la protection sociale par le biais des représentations sociales.

Yannick MAREC

Christophe VOILLIOT, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Collection Carnot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 298 p. ISBN : 2-7535-0122-X. 20 euros.

Dans une collection à la présentation élégante et parfaitement lisible, Christophe Voilliot propose une version très remaniée de sa thèse de science politique soutenue en décembre 2002 à Nanterre, sous la direction de Bernard Lacroix. L'auteur est parti d'une idée qu'il juge « reçue » : la candidature officielle est habituellement considérée comme caractéristique du Second Empire alors qu'en réalité elle a été pratiquée plus ou moins par tous les régimes qui se sont succédé au XIX^e siècle dès qu'il y a eu des élections disputées. C'est donc à montrer à la fois la continuité de ces pratiques et aussi leur évolution que l'ouvrage est consacré. Pour cela, Christophe Voilliot a rassemblé une documentation considérable fondée à la fois sur de très vastes lectures (dont témoigne une bonne bibliographie) et sur des dépouillements d'archives, soit nationales soit de quelques départements (essentiellement Côte d'Or, Nièvre et Yonne). Il l'utilise avec bonheur, et l'ouvrage abonde en faits originaux et documents de grand intérêt reproduits *in extenso*, qui seront utiles aux enseignants. Spécialiste de science politique, l'auteur est également bien informé des problématiques de sa discipline auxquelles il se réfère fréquemment, non sans quelques lourdeurs de style ; enfin, il est fortement influencé par les analyses de Pierre Bourdieu et surtout de Norbert Elias.

L'ouvrage est construit de façon très claire en trois parties : genèse de la candidature officielle, généralisation de l'usage de celle-ci, puis mise en question sous deux formes, par contestation ou « euphémisation ». Dans chacune de ces parties, l'auteur affirme avec une certaine vigueur des idées bien tranchées, et c'est ce qui fait l'intérêt réel de ce livre, puisqu'il sollicite la discussion. Nous retiendrons donc quelques points essentiels. Comment d'abord définir la candidature officielle ? L'auteur le fait à l'issue de son premier chapitre : « Il s'agit d'un ensemble de transactions entre agents mobilisés pour l'extension de charges électives qui fonctionne comme un mécanisme de « concentration de capital symbolique » (Pierre Bourdieu) à travers un travail de mobilisation relatif à l'opération électorale et qui donne ainsi naissance à un répertoire d'action spécifique » (p. 71). Cette définition est très large, trop large même à notre avis car elle pourrait s'appliquer à peu près à toute action électorale. Mais en fait, dans le cours de son ouvrage, l'auteur l'inter-

prête de façon plus restreinte et raisonnable comme l'ensemble des pratiques par lesquelles le gouvernement ou ses représentants tentent d'influencer le résultat de l'élection. Est-il si certain qu'il existe une « idée reçue » limitant ces pratiques à l'époque du Second Empire ? Certes ce régime leur a donné une forme particulièrement nette puisqu'il a déclaré certains candidats comme ceux du gouvernement et leur a réservé certains avantages (l'affiche blanche). C'est ce qui fait qu'il y a bien une spécificité, reconnue par les historiens, du Second Empire en ce domaine. Mais la plupart de ceux-ci, à commencer par Charles Seignobos (*La Seconde République et le Second Empire*, p. 288-90) ainsi que Louis Girard (que cite d'ailleurs l'auteur p. 71), ont considéré également que l'intervention du gouvernement lors des élections au profit de certains candidats n'était pas, et de loin, propre au régime de Napoléon III. Quand ont commencé ces pratiques ? Christophe Voilliot estime que c'est à l'occasion des élections de 1816, tout en reconnaissant qu'on en trouve des traces – et plus que des traces sans doute – sous le Directoire, c'est-à-dire en fait dès qu'il y a eu combat entre des tendances politiques assez nettes, afin d'obtenir une majorité dans les assemblées. Il est bien vrai toutefois qu'après la dissolution de la Chambre introuvable, le gouvernement avait tout intérêt à peser sur le scrutin pour remporter une majorité favorable. L'auteur nous donne à cette occasion une bonne description des élections de 1816 et il souligne en particulier l'importance du choix des présidents de collège électoral, antichambre en quelque sorte de la candidature officielle.

La seconde partie est la plus complexe et la plus longue (44 % de l'ouvrage). Christophe Voilliot y étudie sur les trois premiers quarts du siècle, les divers aspects de la candidature officielle. Il en montre l'inégal développement selon les périodes ainsi que dans l'espace. La pression officielle bien qu'atténuée ne disparaît pas sous la Seconde République. L'impact du suffrage « universel » est à notre avis un peu sous-estimé. Il est pourtant évident qu'avec l'extension massive du suffrage, on change d'échelle, que les pratiques d'influence, assez faciles à mettre en œuvre avec des électeurs peu nombreux, ne sont plus de mise et c'est ce fait nouveau qui conduira le Second Empire à systématiser la pratique de la candidature officielle, mais, curieusement, l'auteur néglige un peu ce régime (onze pages seulement). Il expose enfin de façon plus neuve les pratiques administratives et le travail électoral des agents de l'État (sélection des candidats, mobilisation des électeurs et des fonctionnaires, élaboration d'un « savoir faire » électoral). Pour Christophe Voilliot, c'est la notion de « notabilités » plus que celle de « notables » qui permet de rendre compte de la candidature officielle. La nuance est subtile et il faudrait évidemment l'appuyer par des exemples détaillés et des considérations chiffrées.

Dans la troisième partie, l'auteur retrace le déclin de la candidature officielle dès 1869, sous l'effet des critiques des opposants et des événements politiques et il caractérise cette évolution comme une « euphémisation ». On passe en somme de la candidature officielle à la candidature officieuse, celle-

ci survivant surtout dans les régions les moins développées (Corse, Lozère). Cette troisième partie nous a paru la plus neuve et la plus réussie de l'ouvrage. Christophe Voilliot explique cette évolution par l'élévation du niveau culturel moyen, et l'intervention plus active des « nouvelles couches sociales ». Il montre la formation d'une « vision légitime » de l'élection. On touche là au domaine immense de la « moralisation » de l'élection, de la recherche de remèdes à des pratiques diverses dont la candidature officielle ou officieuse n'est qu'une faible partie. La persistance « en pointillé » d'une intervention étatique n'est pas discutable. A-t-elle retardé en France la naissance des partis ? C'est plus douteux, car cette intervention ne favorisait de toute façon que les forces gouvernementales.

En fin de compte, s'il nous a paru discutable sur quelques points, le livre de Christophe Voilliot qui atteste de vastes connaissances dans le domaine des pratiques électorales et qui se lit avec intérêt, est stimulant et ouvre de vastes perspectives. Il témoigne utilement de l'intérêt croissant porté aux pratiques électorales.

Raymond HUARD

Jean-Fabien SPITZ, *Le moment républicain en France*, Nrf Essais, Paris, Éditions Gallimard, 2005, 526 p. ISBN : 2-07-077575-5. 28 euros.

Cet ouvrage de philosophie politique mérite l'attention des historiens parce qu'il ouvre un débat de fond avec une certaine vigueur d'argumentation et parce qu'il prétend rompre avec les tabous de la pensée dominante. Jean-Fabien Spitz estime qu'on a méconnu l'originalité de la République à la française, telle que la conception s'en est élaborée et clarifiée au début du XX^e siècle. Tantôt on a surestimé l'héritage d'un jacobinisme égalitaire (c'est en somme la tradition républicaine de gauche), tantôt on a cru à l'influence décisive de la philosophie positive d'Auguste Comte (c'est l'option de Claude Nicolet), tantôt, avec François Furet par exemple, au nom du refus du jacobinisme, on est retombé vers une conception de la République à l'anglo-saxonne qui, privilégiant la liberté des individus, récuse l'égalité. Or Jean-Fabien Spitz pense qu'est née en France au début du XX^e siècle une conception originale, et surtout pleinement opératoire, de la République qui conciliait la liberté et l'égalité en admettant que l'État puisse intervenir pour préserver, dans l'inévitable concurrence sociale, l'égalité des chances au départ (à défaut de l'égalité réelle), et donner ainsi au régime un fondement de justice sans lequel celui-ci ne peut avoir vraiment de légitimité. Cette conception respectait l'individualité des personnes tout en assumant le fait que la participation à une société impose des contraintes. Ce moment serait donc le vrai – on a même envie d'écrire, si on suit l'auteur : le seul – « moment répu-